

Aide à l'entrepreneuriat des jeunes

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

L'aide de la région Grand Est permet aux 18-29 ans de mener à bien leur projet entrepreneurial.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les jeunes de 18 à 29 ans résident sur le territoire régional.

Les candidats doivent être accompagnés par une structure spécialisée dans le conseil et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Il est attendu que les porteurs de projet consacrent 100 % de leur activité professionnelle à leur entreprise ou à sa création et que de ce fait, vque des emplois soient créés.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de création d'une entreprise ou le soutien à une entreprise créée depuis moins d'un an au moment du dépôt du dossier de candidature.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- achats : prestations de services, achats de matières et fournitures ;
- services extérieurs : locations, entretiens et réparations, assurances, documentation, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, affranchissement, déplacements, missions, location.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention d'un montant maximal fixé à 50 % du montant des dépenses retenues en € TTC

L'aide est plafonnée : son maximum est de 5 000 € et son minimum est de 2 000 €

Quel Cumul possible ?

Les "Chèque Créa": "/aides?q=ch%C3%A8que+cr%C3%A9a" peuvent être demandés en aide complémentaire.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme de la région Grand Est.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Jeune

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0005/depot/simple